

Dermatose nodulaire contagieuse bovine

Vaccination – Campagne 2026

La DNC a été détectée en France, pour la première fois, le 29 juin 2025. Cette maladie grave pour la santé des bovins conduit à des pertes de production importantes. Pour cette raison, elle est réglementée avec un objectif d'éradication.

La vaccination est une mesure extrêmement efficace pour endiguer la propagation de la maladie. **La surveillance, le contrôle des mouvements d'animaux et la vaccination restent ainsi les principaux leviers de prévention !**

Dans ce contexte, pour la zone vaccinale II (ZV II), l'Etat a décidé, en concertation avec les acteurs sanitaires, d'une poursuite de la vaccination jusqu'au 31 décembre 2026, entièrement prise à sa charge. Pour mémoire, la «Zone vaccinale II» correspond aux anciennes zones réglementées touchées par la maladie et dans lesquelles le virus a circulé.

POURQUOI VACCINER ALORS QU'IL N'Y A PLUS DE FOYERS EN FRANCE ?

Malgré l'absence de foyer en France depuis le 2 janvier 2026, le risque de résurgence de la maladie reste non négligeable, et ce virus est particulièrement résistant dans le milieu extérieur. L'expérience des pays touchés montre que l'éradication peut prendre plusieurs années. Les foyers en avril et juillet 2026 en Sardaigne illustrent également ce risque.

La poursuite de la vaccination en ZV II permettra de maintenir une immunité collective forte et durable couvrant 2027.

QUELLES SONT LES CATÉGORIES D'ANIMAUX À VACCINER OU À RE-VACCINER ?

- **Tous les bovins vaccinés une première fois en 2025 ;**
- **Les bovins provenant de la zone indemne** (qui doivent être vaccinés après l'introduction en zone vaccinale) ;
- **Les veaux**
 - les veaux sous immunité colostrale, lorsque leur mère a été vaccinée plus de 21 jours avant le vêlage. Ces veaux doivent être vaccinés entre l'âge de 3 et 6 mois ;
 - les veaux vaccinés avant l'âge de 3 mois. Ils doivent recevoir une dose de rappel après l'âge de 3 mois ;
 - les veaux issus de mères non vaccinées et n'ayant eux-mêmes jamais été vaccinés. Ils doivent être vaccinés dans les meilleurs délais.



Dermatose nodulaire contagieuse bovine

Vaccination – Campagne 2026

QUELLES SONT LES DATES PRÉVISIONNELLES POUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION 2026 ?

La campagne de vaccination en cours **prendra fin au 31 décembre 2026** dans l'ensemble des départements de la zone vaccinale II. Toute évolution défavorable du contexte sanitaire lié à la DNC sera susceptible de modifier cette date, ce qui rappelle l'exigence collective de maintenir une stricte application des règles en vigueur.

DES EFFETS SECONDAIRES PEUVENT-ILS APPARAÎTRE LORS DE CE RAPPEL DE VACCINATION ?

Les effets secondaires sont **moins fréquents et moins marqués lors du rappel de vaccination**. Le retour d'expérience des éleveurs ayant déjà réalisé le rappel vaccinal au printemps 2026 le confirme.

APRÈS L'ARRÊT DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION, QUELLES SERONT LES CONSÉQUENCES POUR LES ÉLEVEURS QUI N'AURAIENT TOUJOURS PAS FAIT VACCINER LEURS ANIMAUX ?

Au-delà de l'impact sanitaire encouru pour l'éleveur concerné et pour tous les autres éleveurs de la zone, le non-respect des obligations vaccinales peut entraîner des restrictions de mouvements pour l'ensemble du cheptel ainsi que des sanctions administratives et pénales.

Cette nouvelle campagne de vaccination nécessite des efforts de contention et d'organisation pour ces chantiers de vaccination, mais ils sont nécessaires pour ne pas prendre le risque de voir émerger de nouveaux foyers en France et conforter les efforts collectifs déjà menés pour éradiquer ce virus. Par ailleurs, la réalisation du rappel vaccinal permettra d'éviter des contraintes supplémentaires lors des mouvements d'animaux en 2027.



INFORMATION AUX ÉLEVEURS BOVINS